



Strassen, le 28 février 2022

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2022

Présents : Michel Knepper, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Romain Seil, Alex Goergen, Alwin de Prins, Caroline Weber, Fabienne Leukaert

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews, Raymond Conzemius, Ralf Lentz

Excusé : André Hoffmann, Paul Marcy

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2022

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2022 est approuvé.

2. Bilan Jeux Olympiques Beijing 2022

Le chef de mission tire le bilan de la participation du Team Lëtzebuerg aux Jeux Olympiques de Beijing 2022.

D'un point de vue sportif est à relever la très bonne performance de Matthieu Osch au slalom géant, qui, dans des conditions météorologiques difficiles, réalise une 28^{ème} place au classement parmi 89 athlètes participants.

De par ce classement, dans la continuité de ses résultats aux derniers Championnats du Monde, Matthieu Osch a démontré une fois de plus son évolution encourageante et son rapprochement progressif au niveau mondial élevé.

A noter aussi la gestion de course courageuse de Gwyneth Ten Raa au slalom géant et slalom et de Matthieu Osch au slalom.

Gwyneth Ten Raa a fait preuve de son grand talent et d'une rigueur et détermination exceptionnelle pour une athlète de son jeune âge. La participation aux JO de Beijing lui a permis d'acquérir de précieuses expériences pour la poursuite de son chemin prometteur.

Les moments remarquables extrasportifs ont été la cérémonie d'ouverture laquelle a apporté une large visibilité au Team Lëtzebuerg et au Luxembourg tout court, ainsi que la visite exceptionnelle du village des athlètes par S.A.R. le Grand-Duc Henri en compagnie du Président et du Secrétaire général du COSL.

Le déplacement du Team Lëtzebuerg s'est fait dans de bonnes conditions et sans incident majeur. L'organisateur a su assurer un accueil et encadrement adéquat des athlètes et accompagnateurs, ceci aussi grâce à une optimisation des procédures suite aux expériences faites lors des test events qui ont précédé les JO.

Le Conseil d'administration remercie l'équipe professionnelle du COSL ainsi que toutes les personnes ayant contribué aux succès du déplacement du Team Lëtzebuerg.



3. Assemblée générale du 19 mars 2022

Le Secrétaire général fait le point sur les préparatifs de l'Assemblée générale du COSL, laquelle aura lieu le 19 mars 2022 à 15h00 au Centre Culturel Paul Barblé à Strassen.

Dans le respect du principe de précaution face à la situation sanitaire, et dans le respect des mesures en vigueur, l'événement se déroulera sous le concept du « Covid Check » avec présence sur place d'un représentant par fédération agréée ainsi que d'un représentant pour chaque organe de presse. Un deuxième représentant par fédération ainsi que tous les autres invités habituels pourront se connecter via Visioconférence.

Le président du Bureau financier présente et commente les états financiers pour 2021 et le projet de budget pour 2022, lesquels sont approuvés par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale pour approbation.

A noter pour l'exercice 2021 un bénéfice de 122.165,72€ généré grâce à la gestion prudentielle des dépenses tout en maintenant le soutien aux athlètes et fédérations à un niveau élevé, sans oublier la dotation exceptionnelle en hauteur de 400.000€ répartie entre les fédérations membres.

4. Adaptation de critères spécifiques du sport d'élite

La Présidente du Bureau technique présente la proposition d'adaptation des critères spécifiques d'accès et de maintien au Cadre élite en athlétisme.

Cette proposition a été élaborée en étroite collaboration entre l'expert responsable de la Commission sportive A, la Direction technique du COSL et la Fédération Luxembourgeois d'Athlétisme.

Elle vise une adaptation des critères aux évolutions des performances de haut niveau et une harmonisation des exigences entre les différentes disciplines, tout en tenant compte des points IAAF relatifs aux niveaux des performances, des classements mondiaux ainsi que des critères de qualification aux Jeux Olympiques.

Le Conseil d'administration approuve les nouveaux critères en athlétisme, lesquels seront en vigueur dès leur publication.

5. Point recrutement COSL

Le Conseil d'administration échange sur certain(e)s candidat(e)s pour le poste de responsable juridique et décide de soumettre une proposition à un(e) de ces derniers/ères.

6. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.



7. Divers

Le Conseil d'administration échange sur des questions relatives au statut et cadre légal des sportifs et encadrants rémunérés lesquelles nécessitent clarification. Ceci aussi bien dans le domaine du droit du travail que de la sécurité sociale.

Le COSL suivra l'évolution de ces dossiers de près et agira dans l'objectif de les faire tendre vers une solution qui devra tenir compte des spécificités du domaine sportif tout en garantissant une sécurité juridique aux concernés.

Ralf Lentz